

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 octobre 2016 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

M. Christian MOREL, Maire délégué.

Mmes et MM. Patrick PICARD, Daniel CRENÉ, Arminda GUIBLAIN, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, adjoints et conseillers municipaux avec délégation

Mmes et MM. Annie POITOU, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Geneviève SCHAAP, Daniel MARMAGNE et Sébastien LE CANN, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés : Mmes et MM. Marie LEGENDRE (pouvoir à Arminda GUIBLAIN) Jacky JOANNIS (pouvoir à Paolo ZAROS), Annie PETIT (pouvoir à Jeannine GUILLEMOT), Jean DELAS (pouvoir à Christian MOREL).

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

Monsieur Christian MOREL, Maire délégué de Sougères demande à présenter la jeune femme présente dans le public : Nathalie, d'origine géorgienne, déjà venue lors d'un séjour en France en 2001 où elle avait passé quinze jours chez eux. Elle avait participé à une présentation en mairie avec un groupe de danseurs. Cette mère de famille a repris des études à Dijon, elle prépare un Master 2 et Doctorat en Communication et profite de revenir les voir à Sougères.

Monsieur le maire explique que c'est M. De Raincourt, président à l'époque du Conseil Général qui a mis en place ces échanges entre la Géorgie et le Conseil Départemental dans les domaines culturel et social.

Ouverture de séance à 20H15.

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016

Magali HIRARDIN secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du 12 septembre n'apporte aucune observation, il est adopté.

FINANCES - Demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour l'acquisition d'instruments de musique pour l'école de musique municipale de Monéteau

Rapporteur : Daniel CRENÉ

La ville de Monéteau souhaite acquérir des instruments de musique pour son école de musique, et poursuivre ainsi le développement et la diversité de son offre d'enseignement musical.

Pour permettre la réalisation de ce projet, le financement du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, détaillé à l'article 22.3.1 du règlement d'intervention de la région « Soutien à l'acquisition d'instrument de musique » est envisageable à hauteur de 40% du montant des dépenses éligibles.

Ainsi, le plan de financement serait :

Opération	Montant en euros HT
Acquisition d'instruments de musique :	
Baryton	703 €
Cornet	334 €
Cor petites mains	575 €
Piano numérique	1630 €
Instruments initiation musicale	1055 €
Total	4297 €
Plan de financement prévisionnel	
Subvention du Conseil Régional (40%)	1718.80 €
Commune	2578.20 €
Total	4297 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'engager le projet d'acquisition d'instruments de musique
- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter, du Conseil Régional de Bourgogne Franche comté, l'octroi de subvention au taux le plus élevé possible
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération
- De dire que le financement de la part restant à la charge de la ville est inscrit au budget communal 2016

FINANCES – Office Auxerrois de l'Habitat – Demande de subvention pour la construction de 13 logements locatifs sociaux avenue de la Seiglée

Rapporteur : Daniel CRENÉ

Monsieur le maire présente l'opération de construction de 13 logements locatifs sociaux avenue de la Seiglée à Monéteau.

L'office Auxerrois de l'Habitat a construit 10 logements individuels 8 PLUS et 2 PLAI, et 3 logements collectifs 2PLUS et un PLAI.

L'office Auxerrois de l'Habitat sollicite la participation de la commune à hauteur de 10 000€ par logement, conformément au plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses	
Montant des travaux de construction des 13 logements	1 801 114.28 €
Recettes	
Subvention Etat	42 089.00 €
Subvention 1% relance	50 000.00 €
Subvention région et Adème	64 710.00 €
Prêt CDC	923 000.00 €
Prêt CDC Foncier	250 000.00 €
Prêt CDC énergie performance	125 800.00 €
Subvention région	9 000.00 €
Subvention du Département	100 000.00 €
Subvention communale	130 000.00 €
Prêt à 10 ans du département	15 250.00 €
Apport OAH	91 265.28 €
Total des recettes	1 801 114.28 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'attribuer à l'office Auxerrois de l'Habitat une subvention de 130 000 € pour la construction de 13 logements avenue de la Seiglée à Monéteau
- De procéder au paiement de cette subvention en deux temps : pour 50 000€ sur l'exercice budgétaire 2016, et pour 80 000€ sur l'exercice budgétaire 2017

AFFAIRES SCOLAIRES – Groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU – Classe de neige 2016/2017

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Le séjour en classe de neige du groupe scolaire de Jean-Jacques ROUSSEAU est prévu au Chalet « Le Grand Nant » à Morzine (Haute-Savoie) d'une durée de 6 jours, du dimanche 19 mars au vendredi 24 mars 2017.

Le coût du séjour par enfant est de **495 €** (hébergement + pension complète + 8 séances de 2h de ski alpin + transport + animations) pour un nombre de 29 enfants de CM2.

La participation forfaitaire pour les familles étant de 120 €, le calcul de la participation au séjour est réparti suivant le quotient familial :

Quotient familial	Part familles selon quotient	Part forfaitaire familles	Participation de la famille	Part Commune
0 à 8 319,99 €	68 €	120 €	188 €	307 €
8 320 € à 13 519,99 €	118 €	120 €	238 €	257 €
13 520 € à 15 599,99 €	180 €	120 €	300 €	195 €
15 600 € à 16639,99 €	240 €	120€	360 €	135 €
16 640 € à 17 679,99 €	276 €	120 €	396 €	99 €
17 680 € à infini	325 €	120 €	445 €	50 €

Après avoir entendu le projet exposé par l'adjointe aux affaires scolaires, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la participation de la commune suivant le mode de calcul ci-dessus présenté.

RESSOURCES HUMAINES - Recensement 2017 – Ouverture des crédits

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

En raison du recensement de la population organisé sur la commune, il est nécessaire d'ouvrir les crédits permettant de couvrir les frais de personnel. Ces frais représentent les indemnités versées au coordonnateur et aux neuf agents recenseurs.

Le coordonnateur sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade de la filière administrative.

Les agents recenseurs seront rémunérés au prorata du nombre de feuilles par habitant et nombre de feuilles par logement.

Enfin, pour effectuer les opérations de recensement, les agents recenseur doivent participer à des formations obligatoires.

Les montants proposés sont les suivants :

Rémunération par Feuille par habitant : 1,15 €

Rémunération par Feuille par logement : 0,60

Taux forfaitaire par séance de formation : 30€

Les crédits pour 2016 sont de : 1 271 €

Les crédits pour 2017 sont évalués à : 14 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** à 30 € le taux forfaitaire par séance de formation ;
- **FIXE** la rémunération par feuille par habitant à 1,15 € ;
- **FIXE** la rémunération par feuille par logement 0,60 € ;
- **INDIQUE** que les crédits pour 2016 sont de 1 271 € et sont inscrits au budget 2016 ;
- **INDIQUE** que les crédits pour 2017 sont évalués à 14000 € et qu'il convient de s'engager à les inscrire au budget 2017.

Voix : POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

Un élu ne prend pas part au vote

SUBVENTIONS – Projet de convention avec le Football Club Monéteau

Rapporteur : Jacky JOANNIS

Monsieur l'adjoint aux sports rappelle que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques rend obligatoire la signature de conventions avec les associations qui reçoivent une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros.

Il rappelle que la commune s'est résolument engagée dans un travail de conventionnement avec les associations, pour respecter la loi en vigueur vis-à-vis des associations atteignant le seuil de subvention mentionné de 23 000 euros (cumul des subventions financières et en nature) afin de faciliter la lisibilité du fonctionnement entre la ville et les Associations concernées dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

La ville se laisse bien entendu la possibilité de conventionner avec des associations n'atteignant pas ce seuil, mais qui présenteraient un rayonnement et/ou un impact sur la vie communale particulier.

Un groupe de travail ad hoc a été constitué et a eu pour première mission d'élaborer un cadre de convention le plus exhaustif et précis possible, facilement duplicable et adaptable aux différents cas de figure rencontrés.

Ce cadre de convention établi depuis 2013 pour l'USCM est aujourd'hui adapté à la convention avec le Football Club de Monéteau. Il permet de définir les caractéristiques des subventions allouées et les obligations de chacune des parties en termes administratifs, techniques et financiers.

Monsieur l'adjoint aux sports présente le projet de convention qui est le fruit de plusieurs rencontres entre élus, services, et en partenariat avec l'Association concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- APPROUVE la convention, pour une durée de 3 ans, avec l'Association « Football Club de Monéteau » (FC Monéteau) conformément au projet annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document suite à la reprise des activités en septembre 2016.

URBANISME – Convention de rétrocession des voies, des équipements et des espaces communs dans le cadre d'un permis d'aménager

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.442-8 ;

VU le permis d'aménager n° PA 089 263 16 U 1, déposé le 13/07/2016 en Mairie par M. et Mme RIMBERT André et Nelly, actuellement en attente de pièces complémentaires ;

VU la demande de l'aménageur de rétrocéder les voies, équipements et espaces communs à la Commune, dans le cadre du permis susvisé ;

VU le projet de convention proposé à l'aménageur ;

CONSIDERANT que la rétrocession du réseau d'eau potable devra être conclue avec la Communauté de l'Auxerrois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention qui prévoit la rétrocession de l'ensemble des voies, équipements et espaces communs à l'exception du réseau d'eau potable.

Monsieur le maire explique le retrait de la délibération « URBANISME – Dénomination d'une place hameau de Pien ». Certains membres des familles des harkis ayant fait savoir qu'ils ne souhaitent pas que la commune prenne une position face à cette date commémorative. La raison a été donnée le matin même au président de la FNACA.

Suite à une demande des associations d'anciens combattants, il y a quelques années ; la commune a installé une stèle et dénommé l'espace près du monument aux morts « Square de la paix » en y inscrivant les dates afin de les réunir en un même lieu.

C. MOREL rappelle qu'une loi a été adoptée par le parlement pour que la date du 19 mars 1962 soit reconnue comme la date de la signature du cessez-le-feu et non de la fin de la guerre et des combats en Algérie.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

COMMISSIONS

Commissions scolaires des 27 septembre 2016 et 4 octobre 2016

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Commission du 27 septembre

Après avoir fait le bilan des crédits scolaires de 2015/2016 pour lesquels il n'y a eu aucun problème, la commission a travaillé sur l'attribution de ceux de l'année 2016/2017 : aucun changement.

Toutefois les élus ont discuté concernant la ligne de fournitures scolaires. Une liste est transmise aux familles dans un groupe scolaire alors que la commune octroie par équité un crédit pour cet achat de fournitures. Les élus ne cautionnent pas ce principe puisque chaque groupe scolaire dispose d'un montant identique ; par conséquent, la commission n'est pas favorable à la demande d'une liste de fournitures imposée aux familles de cette école.

D'autre part, un rendez-vous est à programmer avec le psychologue scolaire pour faire le point sur l'achat d'une mallette spécifique qui n'a pas été fait sur les crédits 2015/2016. La proposition étant de ne pas utiliser aussi ceux de 2016/2017 et si possible de pouvoir les utiliser avec les crédits de 2017/2018 (montant de la mallette = 1 442 €). La commission examine cette demande.

Travaux effectués durant les congés de l'été :

Colbert : peinture des classes des petits et grands

revêtement du sol du 2^{ème} dortoir

Victor Hugo : aménagement du patio

JJ Rousseau : éclairage du petit couloir et des classes de Mmes DELIZY et BLOT.

Affaires diverses :

La distribution des dictionnaires aux élèves de CE1 a eu lieu le 08 septembre.

L'attribution des logements de l'OAH va probablement engendrer des inscriptions nouvelles dans les écoles de La Commanderie et JJ Rousseau.

Suite à la visite pour la sécurisation dans les écoles, il est nécessaire d'acheter 16 cornes de brume pour répartir dans chaque classe.

Les chiffres de cantine continuent d'augmenter.

Commission du 04 octobre

La commission s'est déroulée en présence des directeurs des écoles afin de leur présenter les crédits alloués lors de la commission du mardi précédent.

Une invitation avait été faite à M. LACROIX, psychologue et Mme POINDRON (RASED : Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés) afin qu'ils puissent être présentés et faire connaître leur mission.

Le RASED sera toujours présent car Monéteau reste la commune de rattachement.

Avant de parcourir le tableau des crédits scolaires une mise à jour a été faite sur les effectifs suite à l'arrivée de certains enfants début et courant septembre :

Maternelle : La Commanderie	= 79
Colbert	= 78
Elémentaires : Victor Hugo	= 114
JJ Rousseau	= 119
Soit au total	= 390 élèves

La commission évoque la ligne des fournitures scolaires pour l'école JJ Rousseau. La directrice explique que ces fournitures sont demandées pour le travail à la maison mais rien n'est obligatoire. La commission convient qu'il n'y a pas lieu de demander une telle liste, chaque famille étant libre de faire à leur guise et selon leur besoin. Quant à la ligne des fournitures scolaires, un crédit est ouvert pour l'achat des besoins pour chaque enfant scolarisé.

En ce qui concerne la mallette du RASED (prévue pour la moyenne section), achetée pour servir aussi aux écoles d'Auxerre, restera propriété de Monéteau. A l'inverse, la ville d'Auxerre a acheté la mallette servant aux grandes sections.

Les autres crédits n'apportent aucune observation.

Les différents projets des écoles ont été listés aux membres de la commission.

La commission a évoqué le problème du local attribué à M. LACROIX, psychologue périscolaire, ce local n'est pas adapté aux entretiens qu'il pratique avec les familles.

Commission de voirie du 28 septembre 2016

Rapporteur : Patrick PICARD

C'est une commission pratiquement au complet qui s'est déroulée en mairie.

P. PICARD donne la parole à P. ZAROS afin qu'il présente les travaux suite aux inondations et faire un point sur les bâtiments.

Celui-ci rappelle que suite aux inondations certains dysfonctionnements ont été réalisés en partie par les services techniques ou que des entreprises sont intervenues : élargissement du fossé vers le lotissement NEXITY, réalisation d'un avaloir et tampons aux Archies, réhabilitation d'un caniveau rue de la Commanderie vers le cabinet médical, aménagement d'un avaloir rue des Mésanges et des grilles revisitées rue de Chemilly.

En ce qui concerne les travaux budgétés qui sont en cours ou réalisés prochainement : toiture du gymnase, les huisseries de l'école Colbert et du logement du foyer, changement des luminaires des écoles, rénovation de l'escalier du centre de loisirs, travaux à la maison Petit, démoussage de la toiture de la mairie de Sougères, changement de la chaudière à la cantine du parc, régulation sur le chauffage à Sougères, le chauffage du Dojo ainsi que l'amélioration du chauffage des serres municipales.

Monsieur le maire évoque les travaux du fossé de la SNCF qui sont en cours et fait part qu'une étude hydraulique sera lancée avec la ville d'Auxerre.

Travaux de voirie 2016

La Commission d'Appel d'Offres réunie le jour même, les membres de la commission sont donc informés du résultat : l'entreprise EUROVIA est donc retenue pour les travaux 2016.

- rue de la Mouille et rue du Saule
- rond-point de CORA
- les arrêts de bus du Caron et de la rue du Château
- rue de l'Ermitage (renforcement)
- fossé rue Picasso
- mise aux normes du carrefour de la rue de Sommeville et rue de la Liberté

Projets à présenter au budget 2017

La commission a examiné plusieurs dossiers pour certains, déjà chiffrés mais d'autres en cours d'études. Nous aurons probablement des choix à faire lors de nos échanges budgétaires :

- * impasse de la passerelle
- * terrain de jeux NEXITY
- * mises aux normes des arrêts de bus
- * rue du Moulin (Pien)
- * parking du stade de foot
- * parking de la gare
- * rue Pierre Curie
- * rue des Dumonts

A cette liste viendront s'ajouter des travaux de renforcement de chaussées, de réfection de trottoirs et de parking.

Projets Eclairages Publics

Travaux en cours 2016

- * contre allée de l'école Victor Hugo
- * rue de Gurgy
- * éclairage des abords de la mairie
- * avenue de St Quentin (tranche 3)
- * parking du foot
- * rue des Marronniers

La commission souhaite mener plusieurs études en cours de réalisation sur 2017 ou 2018 en enfouissement de réseaux :

- * rue de la Liberté
- * rue des Myosotis
- * rue de Thizouailles
- * parking de la gare
- * impasse de la Passerelle
- * rue des Prés Hauts

En ce qui concerne le projet de parking, la commission décide de retenir les mâts d'éclairage publics de type Urba. En complément, elle propose aussi l'installation d'une deuxième borne électrique de type « rapide » sur le parking actuel de la gare en lieu et place du container à verres. En effet, la mobilité électrique s'affirme comme un engin central du développement durable. Nous souhaitons mettre à disposition et accompagné nos citoyens dans la transition énergétique.

P. PICARD fait part qu'il a participé à une réunion à la préfecture sur le suivi des travaux suite aux inondations mais il n'y a encore aucun retour sur la déclaration de catastrophe naturelle pour la commune de Monéteau.

D. MARMAGNE fait remarquer le mauvais état du parking de la gare.

Les élus ont déjà évoqués ce problème et projettent l'inscription de ces travaux au budget 2017.

Monsieur le maire demande que des travaux de voirie concernant la sortie du lotissement du « Terrier Blanc » soit aussi prévu dans le prochain budget.

P. PICARD invite les élus aux Assises de l'Energie qui se dérouleront le jeudi 20 octobre au Skénéteau.

Commission environnement du 6 octobre 2016

Rapporteur : Pascale SALIGOT

La commission a examiné les points suivants :

L'Hydromulching est une technique assez ancienne utilisée pour les talus des autoroutes qui permet, par projection hydraulique à l'aide d'un canon, d'ensemencer des zones difficiles d'accès et d'entretien.

Cette technique a été améliorée dans le cadre du « zéro phyto » et se développe très rapidement dans les collectivités et entreprises de paysage.

Les semences mélangées à l'eau, l'engrais et le « mulch » (support protecteur qui a but de fertiliser le sol, réguler sa température, ralentir l'évaporation de l'eau et de freiner le développement des herbes indésirables) sont projetées directement sur le sol sans préparation. Elles sont spécialement adaptées avec deux ou trois tontes par an au maximum.

L'enherbement d'espaces comme les trottoirs, les placettes en sablé, gravier ou autre ainsi que les cimetières, est plus rapide.

Nous avons la possibilité de louer le matériel. Nous souhaiterions faire un essai. Les endroits que nous avons choisis de tester (les contre-allées du cimetière de Monéteau, la rue de Seignelay et l'avenue de Paris) n'ont pas été retenus par la commission étant des zones piétonnes destinées à être aménagées « PMR ». Nous envisageons de sélectionner d'autres espaces. Si l'opération s'avère concluante nous prévoyons d'utiliser cette technique par ailleurs.

Travaux de coupe rue de l'Yonne

Les acacias de la rue l'Yonne qui se trouve vers le pont de Monéteau, menacent de s'effondrer sur les habitations. Par mesure de sécurité nous devons les supprimer. L'entreprise « Pierre Elagage » avec laquelle nous avons pour habitude de travailler, nous propose un devis. Il est nécessaire d'effectuer d'autres travaux dans le même secteur. Le devis s'élève à 6 060 € TTC.

Ces prix comprennent l'évacuation des déchets et le nettoyage du chantier.

La peupleraie, une aire de loisirs et de repos

Les peupliers qui se trouvent sur l'aire de loisirs vers « les Séquoias » sont arrivés à maturité. Lors de l'inventaire de notre patrimoine arboré fait il y a bientôt trois ans, le technicien nous avait annoncé qu'il faudrait envisager de les couper.

La peupleraie est un endroit de prédilection ombragé très fréquenté par les enfants (à l'espace de jeux), les flâneurs, les sportifs, les pêcheurs, les touristes qui amarrent leur embarcation.

Cet espace presque précieux, devient par conséquent dangereux.

Les membres de la commission ont pris ces réflexions en considération mais ont estimé que par mesure de sécurité il est préférable de supprimer tous les peupliers.

Après la coupe, nous pourrions en profiter pour repenser l'espace, y planter d'autres essences à pousse rapide, mais pas seulement.

Nous souhaiterions faire appel à la compétence d'un paysagiste.

Dans le cas d'un réaménagement, nous avons évoqué l'installation d'équipements sportifs pour adultes, concept apprécié, demandé et très tendance.

QUESTIONS DIVERSES

Réfections de plates-bandes : Nous allons refaire certaines plates-bandes, dans la continuité de celle du parking de la poste et de la rue de l'Abreuvoir, avenue de Paris face à la Pizzeria et avenue de Saint Quentin.

Création d'une plate-bande : L'espace qui se trouve vers le mur du foyer côté Bibliothèque a besoin d'être végétalisé, nous prévoyons d'y créer une plate-bande.

L'espace du jardin du souvenir du cimetière de Monéteau :

Le Columbarium :

Parce que nous ne pouvons et ne voulons pas oublier nos chers disparus...

Le deuxième Columbarium situé au jardin du souvenir ne possède plus que deux espaces disponibles.

Nous devons prévoir l'achat de modules constitués de plusieurs cases pour y recevoir d'autres urnes.

Une stèle nominative :

Selon la réglementation du « code général des collectivités territoriales, l'article L2223-2 modifié par LOI n° 2008-1350 du 19 septembre 2008 – art.15, dit que :

Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation doit comprendre un « espace aménagé pour leur dispersion et doit être doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts » ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes.

Selon le monument la gravure peut se faire directement sur la stèle ou sur des plaques à faire graver.

Jusqu'à présent, disperser les cendres au « Jardin du Souvenir » était un acte gratuit.

Par respect pour la réglementation nous prévoyons l'achat d'une stèle de style « Colonne brisée » choisie par la commission ainsi que quelques plaques à faire graver.

Ainsi nous nous devons de modifier le règlement en sollicitant les familles du ou des défunts pour qu'elles prévoient l'achat de la plaque à la Mairie afin de la faire graver.

Renouvellement de concessions :

Parce qu'il faut s'en préoccuper avant de devoir faire face à un éventuel manque de places...

Nous sommes en phase de renouvellement de concessions trentenaires (non renouvelées) au cimetière de Monéteau.

Le crédit qui nous est alloué est de 15000 € à utiliser en 2016.

Vingt-deux concessions ont déjà été traitées pour 14630 €.

Nous estimons pouvoir aller jusqu'à 45 voire 50 sur deux années.

La source « lieu de sérénité » :

La « source » qui se trouve vers les Séquoias est un endroit paisible, sauvage qui semble presque endormi. La commission préférerait ne pas tout bouleverser, garder le site, naturel.

Prioriser un nettoyage du petit plan d'eau. Ajouter quelques plantes aquatiques, en faire un endroit bucolique. Nous pourrions solliciter la compétence du paysagiste qui interviendra pour le réaménagement de la peupleraie.

Nous avons pensé entourer l'espace de treillage pour le préserver (idée non retenue par les membres de la commission car non esthétique).

S. LE CANN demande s'il n'y a pas possibilité de préserver le site des peupliers car il est dommage de couper l'ensemble des arbres : un des seuls lieux ombragé et de repos sur la commune.

Monsieur le maire rappelle que les peupliers à cet endroit ont déjà été coupés deux fois suite aux tempêtes. Lorsque ceux-ci atteignent leur hauteur maximum, ils deviennent dangereux.

P. PICARD fait remarquer que cette décision prise par la commission est une suggestion d'un technicien de l'ONF.

P. ZAROS rappelle qu'il a été inscrit dans un rapport qu'il était vivement conseillé de les retirer.

S. LE CANN sollicite une étude pour vérifier cette éventualité.

La commission a déjà demandé et validé cette étude il y a trois ans lors de l'examen du patrimoine boisé.

A. GUIBLAIN confirme que les études ont été faites et que malheureusement la conclusion est inévitable.

INFORMATIONS DIVERSES

- Etat d'avancement des dépenses et recettes du budget communal

D. CRENÉ présente ce bilan qui apporte peu d'observation.

Une remarque sur les mandatements qui sont faits régulièrement par la commune (dans la semaine) mais malheureusement, le délai de 10 jours pour la trésorerie passe à 90 jours en raison du manque de moyens.

Monsieur le maire remarque que l'achat d'un véhicule est annulé et reporté sur une tondeuse à gazon qui était nécessaire. Tout est engagé à 84%.

- Monsieur le maire fait part d'un courrier adressé au président de l'USCM basket par M. Guillaume LARRIVÉ, député, pour une subvention de 1 000 € qui sera versée sur la réserve parlementaire pour l'accession de l'équipe en nationale 3. Il signale aussi que le Conseil Départemental leur attribue une subvention de 7 000 € en plus des transports pour les déplacements de l'équipe.

- Collecte Banque Alimentaire des 25 et 26 novembre : les élus sont invités à s'inscrire sur le planning pour participer à la collecte qui aura lieu à CORA durant ces deux jours.

Monsieur le maire rappelle que cette collecte effectuée habituellement au Leclerc Express avait produit 435 kg en 2015 alors que le CCAS de Monéteau a distribué 23 tonnes de produits aux personnes qui sont dans le besoin.

- Monsieur le maire fait part que le repas de fin d'année du personnel et des élus prévu le 10 décembre est reporté. Suite au changement de date du spectacle de l'artiste Caroline VIGNIAUX le 3 décembre et reprogrammé le dimanche 11 décembre, il a été nécessaire de reporter le repas le vendredi 3 février.

- Les gens du voyage se sont installés sur l'espace libre près des commerces dans la zone de Macherin. Monsieur le maire informe que le Permis de Construire est enregistré pour une construction sur cet emplacement et suppose qu'il n'y aura nécessairement besoin de Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

- Remerciements de l'association départementale des conjoints survivants et parents pour la subvention versée.

- Remerciements de l'Association des Paralysés de France pour la subvention versée

- Remerciements de l'ADIL pour la subvention versée

- Remerciements de France Alzheimer pour le prêt de plusieurs stands pour leur manifestation « Village Alzheimer 2016 » que s'est tenue le 20 septembre 2016 à Auxerre.

- Monsieur le maire fait part qu'il a reçu Madame MARIE (propriétaire des bâtiments de l'ex Leclerc) et un éventuel repreneur. Après examen sur les dernières implantations, vu l'arrêté et la jurisprudence, il y a prescription pour la dépollution passé le délai de 30 ans. Toutefois, ce local n'est pas concerné par la réglementation de surface supérieure à 350 m² puisque sans agrandissement, la société peut exercer dans 1 000 m².

- Monsieur le maire fait part de l'arrivée ce jour même de Baptiste THOMAS, éducateur sportif (rappel délibération du 12 septembre).

- Monsieur le maire fait part que le bureau de la Poste au centre de Monéteau va fermer durant un mois à compter du 10 novembre jusqu'au 15 décembre. Toutes transactions se feront au bureau de poste d'Appoigny.

- Remerciement du Comité de Basket de l'Yonne pour le prêt des salles et des infrastructures sportives qui sont mises à disposition afin d'organiser des réunions départementales.

- S. LE CANN remarque que sur l'état d'avancement du budget communal en 2015, il y avait un Reste à Réaliser pour l'Espace Culturel.

Réponse des élus : tout étant terminé, il n'y a plus de recettes et de dépenses.

Monsieur le maire informe que l'envoi des décomptes définitifs sera transmis prochainement car il manquait encore le versement de la Région, une partie de la subvention du Conseil départemental et celle de la réserve parlementaire.

Les retenues de garanties qui sont récupérées au moins un an après la fin des travaux.

C. DEUILLET fait part que le mercredi 19 octobre à 10h00, les enfants de l'école Victor Hugo feront une course « Mets tes baskets » au profit de l'association ELA (contre les leucodystrophies).

Prochaines réunions de Conseil Municipal :

* 28 novembre 2016

* 16 janvier 2017

* 17 février 2017 (DOB)

* 06 mars 2017

* 03 avril 2017 (vote du budget)

* Commission des Finances (examen du budget) **le mardi 14 mars 2017**

PUBLIC

Un nouvel habitant de Monéteau se présente et fait part de sa demande auprès de la Police municipale concernant l'opération « voisins vigilants » et souhaite connaître l'avis des élus.

C. MOREL rappelle que la municipalité n'a pas souhaité rentrer dans ce dispositif (ce n'est pas de la compétence communale) ni celui de « participation citoyenne » (avec des référents par quartier) qui avait été proposée et présentée par la gendarmerie n'ayant pas trouvé d'intérêt ni d'efficacité sur le territoire.

L. DARLOT confirme que le conseil n'avait pas exprimé de motivation pour ce dispositif ni même les habitants.

M. le maire invite cette personne à communiquer au service de la mairie, et plus spécialement à la police municipale ses interrogations ou des éléments à apporter.

Monsieur PORTUGUEZ ne souhaite pas faire de commentaire mais remercie le conseil municipal pour la décision prise concernant la dénomination de la place à Pien.